

Commune d'ESTAVAR 66800

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 27 MAI 2024

Accusé de réception en préfecture  
066-216600726-20240527-DCM2024-23-DE  
Date de télétransmission : 28/05/2024  
Date de réception préfecture : 28/05/2024

Nombre de conseillers en exercice : 8  
Nombre de conseillers présents : 5  
Nombre de votants : 7  
Date de convocation : 16 mai 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 27 mai à 19H00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Laurent LEYGUE, Maire. Séance retransmise sur Youtube et Facebook.

Présents : Bruno Cagny, Laurent Leygue, Sophie Verney, Laurence Barnola, Abdelhaq Achemirou  
Absents Excusés : Fabrice Calmont, Alizée Desmet,  
Procurations : Fabrice Calmont à Bruno Cagny ; Paul Miffre à Laurence Barnola  
M Bruno Cagny est élu secrétaire de séance.

**DCM2024-23: SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

En préambule, Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que le budget pour les subventions aux associations a été augmenté de 1000€ en 2024 par rapport à 2023 passant de 5000€ à 6000€ ;

Vu les demandes présentées, Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de délibérer pour attribuer les subventions aux associations, telles que détaillées dans le tableau ci-dessous :

| NOM DE L'ASSOCIATION                           | PROPOSITION 2024     |
|--|----------------------|
| COMITE DES FETES D'ESTAVAR                     | 2125€                |
| FC CERDAGNE CAPCIR                             | 50€                  |
| ADMR   | 300€                 |
| USE  | 500€ + 1625 €= 2125€ |
| ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES ERR - ESTAVAR | 800€                 |
| <b>TOTAL</b>                                   | <b>5.400,00€</b>     |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

**DECIDE,**

- D'accorder les subventions selon le tableau ci-dessus ;
- D'autoriser Le Maire à signer toutes les pièces nécessaires.

Le Maire,

Laurent LEYGUE

